

Le Maire,
Maurice BATTAS

Envoyé en préfecture le 15/11/2019

Reçu en préfecture le 15/11/2019

Affiché le

15/11/2019

ID : 022-200056703-20191112-DB20191101-DE

DEPARTEMENT DES COTES-D'ARMOR



N°2019-11-01

COMMUNE DE PORDIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf le douze Novembre à dix-huit heures et trente minutes, les conseillers municipaux de Pordic légalement convoqués le 4 Novembre 2019, se réuniront en séance publique sous la Présidence de Monsieur Maurice BATTAS Maire de Pordic.

ETAIENT PRESENTS : Maurice BATTAS, Jean Luc BERTRAND, Monique LE VEE, Alain JOUANNY, Jean Claude QUETTIER, Marie Claire HOURDEL, Florence LE CORVAISIER, Marie Pierre COLLIN, Louis EOUZAN, Isabelle DESFEUX, Yves LAMOUR, Guénaëlle GEOFFROY-COADCIC, Pierre Anne LE GOFF, Annie GOUEZEL, Guy RUSELLE, Brigitte MANON, Jeanine CLOAREC, Michel CHEVE, Noëlla CONNEN, Evelyne LE GUEN, Philippe PLESSIX, Robert ROLANDO, Michèle CARMES, Yannick GUILLOU, Claudine ADAM, Emmanuelle EOUZAN (COTTIN), Françoise MICHEL, Joël DE FONTENAY, Yvon SOULABAIL, Gilbert MALLEDANT, Laetitia MORIN, Pascal URO, Nathalie LONCLE, Nelly MORO, Patrick DELAMARRE, Nicole LE LANNON, Martine BOSCHER, Guylaine TUDOT.

ABSENT(S) REPRÉSENTÉ (E.S) :

Mme BLOT LE POTIER donne pouvoir à Mme Michèle CARMES, Joseph LE POTTIER donne pouvoir à Jean Luc BERTRAND, Andrée VIOUGEA donne pouvoir à Robert ROLANDO, Loïc TARDY donne pouvoir à Jean Claude QUETTIER (jusqu'au vote du point 3), Ollivier LE DU donne pouvoir à Laetitia MORIN, Remy LE GRAND donne pouvoir à Claudine ADAM.

ABSENT(S) NON REPRÉSENTÉ (E.S) :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Annie GOUEZEL

Nombre de conseillers en exercice : 44

Nombre de présents : 38

Nombre de votants : 44

1) **Présentation de la Gestion de l'Eau et des Milieux Aquatiques, Prévention des Inondations (GEMAPI)**

Rapporteur : Monsieur Pierre Anne LE GOFF, Adjoint aux espaces publics

La gestion de l'eau, des milieux aquatiques et la prévention des inondations est une compétence intercommunale. Le Conseil d'Agglomération de Saint-Brieuc Armor Agglomération a défini les objectifs du territoire en termes de protection des milieux aquatiques et de prévention des inondations et a également voté une taxe afin de financer cette compétence.

Le Conseil Municipal prend acte :

- De la présentation de la Gestion de l'Eau et des Milieux Aquatiques, Prévention des Inondations (GEMAPI) par le personnel de Saint-Brieuc Armor Agglomération.

Fait et délibéré les mois, jour et an susdits

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Maurice BATTAS.

